

MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL REPUBLIQUE DU MALI



Un Peuple - Un But - Une Foi

SECRETARIAT

GENERAL



PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'IRRIGATION DANS LE BASSIN DU BANI ET A SELINGUE (PDI-BS)

I- GENERALITES :

1. Présentation du Programme :

Le **PDI-BS** est une alternative urgente et approprié au contexte de la crise mondial alimentaire et économique actuelle. Il est initié par le Gouvernement du Mali avec l'appui technique et financier des Partenaires et Institutions financières dont la **BAD**, comme tête de file.

Le PDI est conforme aux orientations des textes et stratégies de base suivantes : le CSCRP, la LOA et la SNDI, qui placent l'agriculture irriguée comme vecteur principal de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

1.1- Zone d'Intervention du PDI

Le **PDI-BS** intervient dans trois zones

1.1.1- la zone de **Maninko**



- 1.1.2- la zone du **Moyen Bani** ;
- 1.1.3- la zone de **Djenné**.

2. Objectifs :

2.1. au plan sectoriel :

- contribuer à l'accroissement de la sécurité alimentaire ;
- contribuer à la réduction de la pauvreté au Mali.

2.2. au plan spécifique :

- contribuer de façon durable, à l'augmentation de la production rizicole et des autres productions agro - sylvo - pastorales et piscicoles, par l'aménagement et la mise en valeur de :
 - **24.540 ha** de terres rizicoles en submersion contrôlée ;
 - **915 ha** en double culture de riz en maîtrise totale de l'eau ;
 - **6.820 ha** de bourgoutières pour le développement de l'élevage ;
 - **554 ha** de cultures maraîchères ; et
 - **270 ha** de mares piscicoles.

3. Composantes du programme :

► Composante A : Développement des infrastructures de production :

- ❖ Construction d'un seuil agricole de **Kourouba** et consolidation des acquis du **PAPIM** de Maninkoura (**ODRS**) ;
- ❖ Aménagement et mise en valeur de **10 540 ha** des terres du **PMB (Talo)**;
- ❖ Construction du seuil de Djenné et ouvrages connexes : aménagement de **14 000 ha**.

► Composante B : Accroissement de la production et de la productivité.

- ❖ Augmentation de la production rizicole et des autres productions agro - sylvo - pastorales et piscicoles (submersion contrôlée sur **24 540 ha**, maîtrise totale sur **915 ha**; maraîchage sur **554 ha** ; etc)
- ❖ L'appui à l'encadrement, au crédit agricole, à la production et à la santé animale ;
- ▶ **Composante C** : **Renforcement des capacités et appui aux initiatives locales**:
 - ❖ Mise en œuvre du **PGES** ;
 - ❖ Appui aux projets de développement local, au micro crédit, aux AGR des femmes et aux GIE des jeunes ;
 - ❖ Renforcement des capacités techniques et de gestion des O.P. et des groupes de femmes et des jeunes.
- ▶ **Composante D** : **Gestion du programme** :
 - ❖ Equipement et Fonctionnement de la Cellule de coordination et des 3 unités locales (**Djennée, PMB et PAPIM**) ;
 - ❖ Suivi-évaluation et Communication.



4. Bénéficiaires du Programme :

4.1- Directement : 12.000 exploitations soit 110 000 hbts (zone du programme) ; 5.500 maraîchers (environ 80% de femmes) ; 10000 éleveurs,

4.2- Indirectement : collectivités locales, services techniques, opérateurs économiques, femmes et jeunes, institution de micro-finances, ONG, banques.

5. Coût du Programme :

Le coût total du programme est estimé à environ **108 Milliards de FCFA (155 millions UC)**.

Contribution BAD : 44 millions UC sur le FAD XI (33,59 Milliards FCFA).

Contribution Gouvernement du Mali et 11 autres Partenaires Techniques et Financiers : ci-joint.

6. Mise en œuvre du Programme :

Le **PDI-BS** a un caractère participatif. Le dialogue sera maintenu et assuré avec les acteurs et les instances de concertation mises en place dans les premières phases des nouvelles instances participative n programme de Djenné, en vue de la parties prenantes du Comité du Bassi

7. Impacts attendus :

7.1. En phase de croisière, il est attendu du programme, une production additionnelle annuelle de:

- **52.000** tonnes de paddy ;
- **3.620** tonnes de légumes ;
- **880** tonnes additionnel de poisson ;
- **588** tonnes additionnel de viande ;
- **6078** litres de lait/jour.

7.2. **Impacts positifs** : la création d'emploi, la sécurisation des ressources en eau, le développement de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la faune ; le désenclavement de plusieurs villages, le renforcement des capacités du monde rural, la lutte contre les maladies ; la réduction de l'exode rural, etc.

❖ la gestion concertée des seuils de Talo et de Djenné permettra de maintenir un débit minimal sur le Fleuve Bani, qui permettra à la faune terrestre et aquatique de se reproduire, et de rétablir le niveau d'inondation des plaines d'avant les dernières sécheresses.

Le seuil de Kourouba permettra de garantir la mise en eau du périmètre de Maninkoura en toute saison, et d'augmenter le potentiel d'irrigation de l'ODRS.

7.3. **Impacts négatifs** :

7.3.1- **phase de construction** : déplacement de population (village de **Kouin Bozo** : **20** familles= **87** personnes), déboisement, érosion des sols, la perte de superficies cultivées, les maladies(MST), la modification de l'hydraulicité du fleuve, etc.

NB : Kouin Bozo : Ces familles de pêcheurs bozo seront réinstallés dans des sites plus sécurisés et suivant leur volonté et un plan de réinstallation détaillé.

7.3.2- **phase d'exploitation** : pollution des eaux, érosion, maladies hydriques, conflits fonciers, etc.

7.4. **Mesures d'atténuation** : elles sont incluses dans la composante "**Renforcement des capacités**" et comprennent : la réinstallation des populations ; le reboisement compensatoire ; les Conventions de gestion de ressources

naturelles, le renforcement des capacités des acteurs, le suivi environnemental, la gestion de l'eau, etc.

Le programme participera à la restauration partielle du régime deltaïque antérieur de la zone de Djenné, avant le cycle des sécheresses depuis les années 70.

8. Durée du Programme :

La mise en œuvre du Programme sera réalisée sur une période de **six (06) ans (Janvier 2010 - 31 Décembre 2015)**.

9. Conclusion :

Le PDI s'inscrit dans la volonté gouvernementale de lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et le développement économique et social des trois zones, qui sont aujourd'hui très affectées par les effets climatiques. Il est conforme à toutes les politiques de développement rural du Mali.

Le programme est issu d'un processus largement participatif et répond aux aspirations des populations. Les parties prenantes sont bien identifiées et actives dans le programme ;

Les principaux impacts sont connus et ont été décrits avec leur importance relative et les solutions à y apporter.

II - DETAIL DES INFRASTRUCTURES HYDRO-AGRICOLES :

A. Justification du PDI-BS:

- Le secteur rural occupe une place prépondérante dans le développement socio-économique du Mali en assurant des

revenus à **75%** de la population. Il a contribué à hauteur de **36% au PIB** en 2003 et a représenté environ **22%** des exportations en 2002.

- Le Mali connaît une situation alimentaire fragile en raison de sa forte dépendance aux facteurs climatiques (**75%** environ de la production agricole provient des cultures pluviales) et de l'insuffisance de l'intensification et de la diversification.
- La consolidation des deux projets achevés (**PAPIM et PMB**) va permettre de poursuivre la mise en valeur des aménagements qui n'ont pas pu être réalisés en première phase et qui vont permettre d'atteindre les impacts positifs escomptés en termes de sécurité alimentaire et de revenus.
- Les aménagements à réaliser à Djenné émanent d'une demande forte des populations exprimée lors du **Forum de Djenné en 2003** et soutenue durant toute la phase de consultation des études préparatoires.

B. Détail des activités d'infrastructures hydro-agricoles du PDI-BS :

Les travaux d'aménagement à réaliser sont:

1. la zone de Maninkoura :

- La réalisation d'un seuil sur le site de Kourouba sur le fleuve Sankarani ; avec ses études de base dont une étude d'impact environnementale et sociale et un Plan de réinstallation si nécessaire ;
- La consolidation des pistes réalisées et la protection des digues contre l'érosion ;

- La construction d'ouvrages de rétention d'eau dans les drains ;
- La recharge latéritique des pistes tertiaires à l'intérieur du périmètre (**54 km**) ;
- La construction d'ouvrage de franchissement sur les canaux secondaires (36 passerelles) ;

2. la zone du Moyen Bani :

- L'aménagement du casier Est de **Tougan**, de 9 casiers de **San-Ouest** et de 4 casiers de **San-Est (10 540 ha)** ;
- L'aménagement de **110 ha** de bassins piscicoles ;
- Le prolongement de la digue de berge de protection avec deux tronçons de **18 et 33 km** ;
- Le renforcement de certaines protections au niveau du seuil et de l'ouvrage principal de prise;
- Le redimensionnement du canal principal de la 1ère phase du projet et son prolongement (**70 Km**) ;
- Le débouchage des passes murées des ouvrages construits pendant la 1ère phase du projet.

3. la zone de Djenné :

- La construction du seuil de Djenné ;
- La réalisation des canaux d'alimentation du Pondori ;
- La construction des digues d'accès rive droite et rive gauche ;
- La construction des digues de protection rive droite et rive gauche ;
- La construction des digues de séparation dans la plaine du Pondori ;
- La construction d'ouvrages intermédiaires entre les casiers ;
- L'aménagement de **14 000 ha** en submersion contrôlée ;
- La construction de l'ouvrage de vidange du Pondori ;

- Le curage des canaux d'alimentation du Pondori (Soala et Kandara).

C. Développement rural :

Cette composante regroupe toutes les activités de mise en valeur des périmètres :

Polyculture (riz, cultures maraichères), élevage et pisciculture.

1. zone de Maninkoura :

- L'exploitation et la maintenance du périmètre de **1094 ha** irrigué en maîtrise totale de l'eau, comprenant la riziculture sur **915 ha** en double culture (après construction du seuil), la culture bananière sur **115 ha** et le maraîchage sur **64 ha**;
- La couverture sanitaire du cheptel à travers l'appui aux mandataires ;
- La pisciculture (**10 ha**) ;

2. zone du Moyen Bani :

- La mise en valeur de **10 540 ha** par la culture du riz ;
- La régénération de bourgoutières sur **1820 ha** ;
- L'empoissonnement et l'exploitation des bassins piscicoles (**110 ha**) ;
- L'aménagement de périmètres maraichers (**490 ha**) ;
- La couverture sanitaire du cheptel à travers l'appui aux mandataires.

3. zone de Djenné :

- La mise en valeur de **14 000 ha** de submersion contrôlée pour la culture du riz ;
- La régénération des bourgoutières sur **5000 ha** ;
- La mise en valeur de **50 ha** en maraîchage ;
- La couverture sanitaire du cheptel à travers l'appui aux mandataires ;
- L'aménagement et l'empoissonnement de **150 ha** de plans d'eau pour la pisciculture.

**Bamako le 02
Mars 2014
Le Coordinateur
du PDI-BS**

L. TOURE